

Glossaire:Commission européenne (CE)

La **Commission européenne (CE)** est l'organe exécutif de l' [Union européenne \(UE\)](#) . Elle formule des propositions législatives et met en œuvre les décisions prises. Elle est la gardienne des traités de l'UE et du fonctionnement quotidien de cette dernière.

Elle comprend un commissaire par État membre. Toutefois, les commissaires représentent officiellement les intérêts communs de l'UE et pas ceux de leur État membre d'origine. Le président de la Commission européenne (l'un des commissaires) est nommé par le Conseil européen (rencontre régulière des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE) avec l'aval du [Parlement européen \(PE\)](#) .

Le terme «Commission» est également souvent employé pour désigner l'ensemble de l'appareil administratif, composé de quelque 23 000 fonctionnaires européens, travaillant pour la CE et basés principalement à Bruxelles (BE).

Informations supplémentaires

- [Commission européenne](#)

Concepts apparentés

- [Conseil de l'Union européenne](#)
- [Parlement européen \(PE\)](#)
- [Union européenne \(UE\)](#)